

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres du marché Local

N° DNCMP/10.5/F/2017 POUR LA FOURNITURE DE 5 955 000 SACHETS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

Date de publication : ...24.../...3.../2017

Date d'ouverture/...24.../...4.../2017

Objet

1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par le présent Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés pour la fourniture de 5 955 000 sachets au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Financement du marché

2. Le Gouvernement de la République du BURUNDI a financé le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers le projet « AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS » sur le Budget Général de l'Etat exercice 2017, sous l'imputation 40 00 001 00 4 21110 11 000 0423 04 en vue d'acquisition des fournitures diverses.

Spécifications du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le marché est en un seul lot unique et concerne la fourniture de 5 955 000 sachets.

5. Le délai de livraison est de 45 jours calendriers comptés à partir de la réception de la lettre de commande. Les fournitures doivent être déposées au siège du Département du Génie Rural sis à Gitega.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

X P

8. N'avoir pas de différends ou litiges reconnus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, l'ARMP.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

9. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) sis à NGAGARA quartier quatre (Q4) (en face de l'O.B.R.) ou au siège du Département du Génie Rural sis à Gitega. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu) sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission. Toutefois, les documents complémentaires et imprimés rédigés en une autre langue seront traduits, auquel cas la traduction fera foi.

Présentation de l'offre

10. Toutes les offres doivent être déposées dans la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à BUJUMBURA, le 24/...4/2017 au plus tard à 10 heures locales et être accompagnées d'une garantie de soumission de **Cinq Cent Mille Francs Burundais (500 000 Fbu)**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. ***Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.***

11. La garantie de soumission doit être libellée en francs burundais sous forme de garantie bancaire.

N.B : Les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

Validité des offres

12. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus le 24/...4/2017 au plus tard à 10 heures locales. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes par le Président de la commission désignée à cette fin en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP, le 24/...4 / 2017 à 10 heures 30 minutes, heure locale au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à BUJUMBURA. Le Procès-verbal d'ouverture des offres devra être transmis à la DNCMP.

(Handwritten signatures)

15. Les exigences en matière de qualifications sont :

- La conformité administrative qui tiendra compte des critères précisés à l'article 10 du DAO ;
 - La conformité technique qui tiendra compte des spécifications techniques précisées dans la section VI ;
 - Evaluation financière des offres pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront été jugées conformes pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.
- L'attribution du marché sera faite au soumissionnaire régulier ayant présenté l'offre administrativement et techniquement conforme, et financièrement moins disante, en considérant l'enveloppe budgétaire disponible.

16. Adresse :

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE), sis à NGAGARA Quartier quatre (Q4) (en face de l'OBR) B.P. 1850 Bujumbura, Tél. : 22 222087/ 22 225141/ 22 242168, Fax : (257) 22 222873/ 22 404221 ; E-mail : minagrie2007@yahoo.fr.

Fait à Bujumbura, le 11/03/2017

LE DIRECTEUR DU DEPARTEMENT
DU GENNIE RURAL

MAJAMBERE Christophe



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

Dr. Déo-Guide RUREMA (Ph.D)

